1945-1951 : construire la mémoire de la Seconde Guerre mondiale à la faculté de droit de Paris

Description

Les images et documents dâ??archives en lien avec cet article sont exposés dans la galerie La Libération et après : hommages et silences

TéIécharger

DÃ"s 1945, sont érigés partout en France des monuments aux morts, stÃ"les, plaques et statues. Dans un premier temps acte spontané de la part de communes et institutions diverses souhaitant commémorer la disparition de ceux ayant combattu pour la France, le gouvernement régule cette pratique dÃ"s le 11 avril 1946 par un décret réservant la prise de décision en la matiÃ"re aux préfets. Pour ce qui est de la qualification des « Morts pour la France », câ??est lâ??ordonnance du 2 novembre 1945 qui fixe les critÃ"res de la qualification et intÃ"gre notamment les civils.

AprÃ"s la bataille de France, malgré la défaite et lâ??Occupation, le souvenir des années suivant la PremiÃ"re Guerre mondiale est toujours vif. Il est estimé que prÃ"s de 38 000 monuments aux morts ont été érigés partout en France entre 1918 et 1925. Ce nombre et la modification du paysage patrimonial de presque toutes les communes de France est toujours ancrée dans les mémoires. Il nâ??existe alors presque aucune commune sur tout le territoire qui nâ??a pas son monument aux morts, et celles qui nâ??en disposent pas ont pour la plupart laissé le soin dâ??établir un mémorial à la paroisse au sein de lâ??église communale. Les familles des étudiants de la faculté de droit de Paris morts au combat en 1939 et 1940 ont évidemment évolué dans cet aprÃ"s-guerre où le souvenir des morts est prégnant. Ainsi, dÃ"s 1941, des familles de jeunes étudiants morts en 1939 et 1940 font part de leur désir de voir la mémoire de leurs proches commémorée par la faculté. Elles sont au moins quatre à prendre contact avec la faculté. Il est possible de citer ici les familles des étudiants Pierre Girod, Guy Perrin, René Joly et Joseph Caubet, tous tombés au champ dâ??honneur durant la bataille de France. Ã? lâ??exception de réponses courtoises et de condoléances, lâ??administration ne prend aucune décision officielle visant à honorer la mémoire de ces étudiants, alors mÃame que le régime de Vichy met en place à partir de 1941 une cérémonie en lâ??honneur des morts de 1914â??1918 et 1939â??1940 dans le but de remplacer les commémorations républicaines.

Ce mouvement spontané des proches se poursuit cependant à partir de la Libération. Des parents dâ??étudiants morts durant la campagne dâ??Alsace et dâ??Allemagne ou dans les camps de concentration libérés font rapidement part de leur situation à la faculté et ce, alors quâ??aucun projet commémoratif nâ??a été communiqué aux familles. Câ??est par exemple le cas du pÃ"re dâ??un jeune étudiant, Francis Grangé, qui a obtenu sa seconde année de licence en droit le 13 juin 1944 et qui est tué au combat le 29 décembre 1944 lors de la campagne dâ??Alsace. Une lettre indiquant sa mort au front est envoyée à la faculté le 28 février 1945, ce qui témoigne de la rapidité avec laquelle certains parents souhaitent

informer la faculté et la conscience quâ??ils ont de lâ??attachement de leur enfant à lâ??université. Emmanuel Vergé, président de la *Jurisprudence générale* Dalloz, en fait de même pour son fils, Gérard Vergé, mort à Buchenwald le 24 août 1944, en envoyant une lettre à la faculté le 8 juin 1945.

Mais la nomination du doyen Julliot de La MorandiÃ"re le 1^{er} décembre 1944 accélÃ"re les choses au sein de lâ??administration. Les étapes menant à la décision dâ??élever un monument aux morts et à la création dâ??un livre dâ??or sont inconnues, mais lâ??organisation de la mémoire par la faculté est trÃ"s rapide. Cette rapidité nâ??est pas sans rappeler celle avec laquelle des monuments aux morts sont érigés à la suite de la PremiÃ"re Guerre mondiale. Avant 1922, les 38 000 monuments ont presque tous été élevés.

Néanmoins, un problÃ"me se pose, contrairement aux communes qui peuvent consulter les registres dâ??état civil des habitants, la faculté nâ??a pas les moyens de recouper les dossiers scolaires des 40 derniÃ"res années et lâ??état civil de milliers dâ??étudiants et dâ??anciens étudiants. La faculté nâ??a donc pas les moyens dâ??établir une liste exhaustive. Seule certitude, il a été décidé dâ??honorer la mémoire des étudiants et anciens étudiants de maniÃ"re similaire. La cause de la mort est, elle aussi, indifférente, tout comme la qualité de civil ou de militaire. Ce sont simplement les dispositions de lâ??ordonnance du 2 novembre 1945 qui sont appliquées, seul le fait dâ??être déclaré « Mort pour la France » constitue un critÃ"re. Décision est donc prise de passer un appel aux familles dans différents médias dans le but dâ??établir une liste dâ??étudiants morts pour la France et dâ??obtenir un maximum dâ??informations les concernant. Ainsi, à la fin du mois dâ??octobre 1945, est publié dans le journal *Le Monde* et dans la *Gazette du Palais* le texte suivant :

Les familles des étudiants de la faculté de droit de Paris morts pour la France au cours des années 1939 à 1945 sont priées de vouloir bien faire connaître le plus tÃ′t possible à la faculté de droit, 12, place du Panthéon, Paris (5e), les noms de ces étudiants, leur année dâ??études et les date et circonstances principales de leur mort.

Ce texte est de nouveau publié au début de lâ??année 1947. Pour compléter cette communication par la presse, des appels sont passés à la radio entre 1949 et 1951. Il semble que ce soient les appels passés dans la presse qui sont le plus suivis par les familles. De nombreuses lettres faisant part dâ??un décÃ"s sont datées du jour même de la parution des journaux dans lesquels lâ??appel est passé ou du lendemain, ce qui témoigne dâ??une grande réactivité des familles. Cette méthode porte ses fruits, les noms de 157 étudiants et anciens étudiants sont communiqués à la faculté par les familles et diverses organisations.

Outre les appels dans les médias, lâ??administration effectue aussi des recherches auprÃ"s des diverses organisations étudiantes, notamment le groupe catholique de la faculté de droit. La demande effectuée auprÃ"s de cette organisation étudiante intervient cependant bien tard, le 9 octobre 1951, alors même que lâ??inauguration de la plaque est prévue pour le 10 novembre de la même année.

Il semble que cette demande intervienne à un moment où lâ??administration de la faculté cherche à inscrire les deniers noms manquants sur la plaque commémorative. Une liste dâ??étudiants désignés comme « pas au fichier » est en effet établie en octobre 1951. Parmi eux le député Pierre Masse ainsi que cinq étudiants ou anciens étudiants, Jacques Duhautois, Henriette Kahn-Lichwitz (sic pour Lipchitz), Jacques Remy-Morin, Jean-Marie Renoir et Jean Senellier. Aucun ne sera ajouté par la suite sur la plaque commémorative. Pourtant, Jacques Duhautois meurt à lâ??âge de 27 ans alors quâ??il était interné au sein du camp de Neuengamme, Henriette Kahn-Lipchitz est déportée à Auschwitz-Birkenau où elle est assassinée, Jean-Marie Renoir perd la vie à la suite dâ??un accident à Baden-Baden le 8 juillet 1945 alors quâ??il fait partie des troupes dâ??occupation et Jean Senellier est déporté à Buchenwald pour faits de résistance puis au camp de Dora où il décÃ⁻de le 23 mai 1944 à 22 ans. La raison de lâ??absence de ces noms sur la plaque du hall Saint-Jacques de la faculté de droit reste inconnue, le parcours de ces jeunes hommes et de cette jeune femme ne semble pas sâ??opposer à ce que leur mémoire soit honorée, en effet, ils semblent tous pouvoir entrer dans les critères fixés par lâ??ordonnance du 2 novembre 1945.

Cependant, le cas dâ??un étudiant de la faculté de droit vient souligner le fait que le choix dâ??inscrire ou non un nom sur la plaque commémorative a sans doute été parfois guidé par des préoccupations politiques, celui dâ??Abel Blanchard, jeune homme qui est inscrit en premiÃ"re année de licence en droit au cours de lâ??année 1943. Son dossier a bien été communiqué à la faculté de droit à la suite de la guerre et pris en compte par lâ??administration. Cependant, le passé du jeune homme a sans doute refait surface et sâ??est opposé à ce que son nom soit inscrit parmi les « Morts pour la France » de la faculté. En effet, en septembre 1941, Abel Blanchard sâ??engage au sein de la Légion des volontaires français contre le bolchévisme (organisation militaire créée par les collaborationnistes français les plus extrêmes qui combat sur le front de lâ??est aux cà 'tés de la Wehrmacht, elle est intégrée à partir de septembre 1944 Ã la division SS Charlemagne). Au sein de cette unité, il combat en Pologne, mais est déclaré inapte en 1942 et revient en France où il entreprend des études supérieures. Arrêté par la police militaire allemande pour une raison inconnue, il tente de sâ??échapper, mais est repris puis condamné Ã mort pour « détention illicite dâ??armes et vols importants et renouvel©s ». Il est exécuté au Mont-Valérien le 28 septembre 1943. Un doute persiste néanmoins, le fait de savoir si la noninscription de ce jeune étudiant sur la plaque commémorative du hall Saint-Jacques résulte dâ??une connaissance de son passé, ou du simple fait que celui-ci nâ??ait pas été déclaré « Mort pour la France ». Un fait interroge cependant sur lâ??existence ou non de la mention « Mort pour la France » sur lâ??état civil de cet étudiant : lâ??inscription du nom dâ??Abel Blanchard sur le monument aux morts de sa ville natale dans la Marne.

Outre ce cas particulier, certains noms dâ??étudiants sont communiqués aprÃ"s lâ??élévation de la plaque commémorative le 10 novembre 1951. Les différents appels passés nâ??ont pas atteint lâ??ensemble des familles, et seule la nouvelle de lâ??érection dâ??un monument aux morts vient jusquâ??à eux. Une lettre faisant part du décÃ"s de lâ??ancien étudiant Louis Fontenaille est envoyée par son pÃ"re à la faculté le 15 décembre 1952, une autre envoyée par la mÃ"re de Guy Flavien nâ??est reçue quâ??au mois de juillet 1953.

Le souvenir de la PremiÃ"re Guerre mondiale et de lâ??édification de milliers de monuments aux morts nâ??est pas vif uniquement dans les mémoires des familles, mais aussi des entrepreneurs. Par une lettre envoyée entre 1945 et 1949, la maison Maurice Schmit, spécialisée en marbrerie, démarche directement le doyen en anticipant la réalisation future dâ??une plaque commémorative. Elle commence dâ??ailleurs ainsi : « La faculté du Droit, tiendra certainement, comme les autres établissements similaires, à commémorer, par une plaque ou par un monument, le Souvenir de ses Morts de la guerre 1939â??1945 et à conserver leur nom de façon durable, comme il a été fait pour les Morts de la guerre précédente ». Ainsi, câ??est toute une société qui organise le souvenir, administration et famille, petites entreprises, lâ??organisation et la constitution de la mémoire sont des faits incontournables.

La maison Maurice Schmit est effectivement choisie par la faculté pour réaliser la plaque commémorative. Celle-ci, en marbre italien mesurant 4 mÃ"tres 20 de hauteur et 2 mÃ"tres 80 de largeur, est commandée par lâ??administration pour un montant de 880 000 francs le 5 octobre 1949. Cette somme conséquente fait dâ??ailleurs lâ??objet dâ??un échange de lettres entre le doyen Julliot de La MorandiÃ"re et le directeur de cabinet du ministre de lâ??Ã?ducation nationale. Alors que le ministÃ"re fait part du désir du ministre de voir apposées des « plaques commémoratives pour les morts de la guerre 1939â??1945 », le doyen lui indique que le processus est entamé depuis la Libération au sein de la faculté de droit de Paris, mais que le budget de fonctionnement normal pour une année, « ne pourrait que difficilement supporter une charge de cet ordre ».

La plaque commémorative installée dans le hall Saint-Jacques de la faculté est inaugurée le 10 novembre 1951. Initialement prévue pour le 11 novembre, la date de la cérémonie est décalée au 10 dans le but de permettre au président de la République Vincent Auriol de présider la cérémonie dâ??inauguration. Celle-ci débute au matin, à 10 h 30, dans la salle des fêtes de la faculté où se rassemblent lâ??ensemble du corps professoral, un nombre inconnu dâ??étudiants, dâ??anciens étudiants et de familles ainsi que le ministre de lâ??Ã?ducation nationale et le président de la République. Tous ont préalablement été accueillis par une quarantaine de gardes républicains en grande tenue dans la cour dâ??honneur, face au Panthéon.

Lâ??inauguration de la plaque commémorative est précédée par une allocution du doyen de la faculté de droit, avant que ne prennent la parole monsieur Chapas, le représentant de lâ??Association des étudiants anciens combattants et André Marie, le ministre de lâ??Ã?ducation nationale. Ces discours sont conclus par lâ??aria de la suite en ré de Bach jouée par lâ??Orchestre des étudiants de Paris. La plaque est par la suite officiellement inaugurée par le président de la République. Lâ??appel des morts est fait par le professeur Léon Mazeaud, résistant rescapé de Buchenwald et ancien président de la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance.

Ainsi, la plaque du hall Saint-Jacques en mémoire des étudiants et anciens étudiants morts durant la Seconde Guerre mondiale sâ??ajoute aux 34 000 autres monuments aux morts commémorant la mémoire des victimes de cette guerre. Une question demeure, combien dâ??anciens étudiants restent inconnus à ce jour et ne figureront jamais sur cette plaque commémorative ? La méthode de constitution de la liste des « Morts pour la France » par lâ??administration de la faculté entre 1945 et 1951 nâ??a pu être exhaustive. Lâ??appel aux

familles, seul moyen à la disposition de lâ??administration, nâ??a sans doute pas pu permettre de retrouver la trace de toutes les personnes qui ont un jour fréquenté la faculté de droit de Paris et qui ont trouvé la mort entre 1939 et 1945 du fait du conflit. Si des amis, des oncles et tantes, des organisations étudiantes et confessionnelles ont répondu à lâ??appel, certaines familles décimées et dispersées nâ??ont ainsi jamais eu lâ??occasion de faire connaître le destin dâ??un fils ou dâ??une fille qui a un jour fréquenté les bancs de la faculté de droit de Paris.

César Targowla, doctorant à lâ??université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Indications bibliographiques

« Seconde Guerre mondiale, 1939â??1945 », archives de la faculté de droit de Paris.

Gilzmer Mechtild, Mémoires de pierreâ? : les monuments commémoratifs en France aprà s 1944, « Mémoires », nº 148, Paris, Autrement, 2009.

Prost Antoine, « Les Monuments aux morts », dans Pierre Nora (dir.), Les Lieux de mémoire, vol. 1, Paris, Gallimard, 1984, p. 195â??225.

Pour citer cet article

Targowla César, « 1945â??1951 : construire la mémoire de la Seconde Guerre mondiale à la faculté de droit de Paris », dans *Exclure, persécuter, réintégrer. Des victimes de la Iégislation antisémite à la faculté de droit de Paris (1940â??1945)* [exposition en ligne]. BibliothÃ"que interuniversitaire Cujas, 2025, https://expo-victimes-vichy-faculte-droit-paris.bibliothequecujas.fr/construire-la-memoire/.

Date

31/10/2025